

Le Maire et les adjoints constituent juridiquement la Municipalité

Le Maire est, légalement, seul chargé de l'administration de la commune. Jean-Michel Losego a choisi, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer, par arrêté municipal, une partie de ses fonctions à des adjoints.

Dans le cadre de la Communauté de Communes 5C Jean-Michel Losego et Emilie Flambeaux sont les délégués d'Aurignac.



Philippe BERTRAND 1^{er} adjoint, Maire adjoint

-En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, il supplée ce dernier dans toutes ses fonctions. Il a une délégation permanente de signature.

-Il est Président délégué de la commission Culture & Patrimoine, chargé de l'animation culturelle, du développement et de la valorisation du Vieil Aurignac ainsi que du patrimoine culturel de la commune

-Il est chargé de l'aménagement urbain et de l'embellissement du cadre de vie de la commune avec l'appui technique

d'**Alex PAUTE** Conseiller délégué qui

-a la charge du PLU et de l'urbanisme ; il a une délégation de signature des documents d'urbanisme de la commune

-est Président délégué de la commission Aménagement Urbain et Cadre de Vie, chargé de suivre la préparation des appels d'offres et les adjudications de travaux communaux.



Marc GRANJON 3^{ème} adjoint

-Il a une délégation de signature des documents concernant les travaux et les pouvoirs de police du Maire.

-Il représente la Mairie d'Aurignac aux commissions de Sécurité concernant les ERP en l'absence du Maire ; cette délégation

entraîne délégation de signature des documents liés à ces domaines.

-Il est chargé de la gestion et de l'entretien des biens communaux ainsi que de la voirie relevant de la responsabilité de la commune.

-Il organise les travaux en régie et le planning des travaux décidés par le Conseil Municipal ; le personnel du service technique est placé sous son autorité.

-Il est chargé des réseaux d'assainissement, d'eau et d'électricité, de la recherche de la mise en œuvre de solutions visant à réduire la consommation d'énergie et les coûts d'exploitation des biens communaux ; il est délégué auprès des organismes concernés par l'élimination des déchets.

- Il est chargé de la circulation automobile et piétonne.

-Il est chargé de la logistique communale des animations festives organisées par les associations.



Laurence DARNISE 2^{ème} adjointe

-Elle a délégation de signature pour les mandats de paiement, titres de recettes et autres pièces comptables relevant de la gestion municipale.

-Elle est Présidente déléguée de la commission

Écoles Enfance et Jeunesse.

-Chargée des relations avec les écoles, elle représente la commune au Conseil d'école et au Conseil d'administration du Collège. Responsable des infrastructures scolaires et périscolaires du domaine communal, le personnel du service des écoles et du service d'entretien est placé sous son autorité.

-Elle est présidente déléguée de la commission Associations, chargée des relations avec les associations, du suivi de l'utilisation des équipements sportifs et de tous les équipements communaux mis à disposition.



Marie-Hélène FLEURIGEON 4^{ème} adjointe

-Elle représente le Maire au sein des organismes sociaux.

-Présidente déléguée de la commission Action Sociale, elle est chargée des affaires sociales et de la solidarité intergénérationnelle ; elle a délégation de signature des documents liés à ces domaines.

- Trois autres conseillers municipaux, également conseillers délégués, renforcent le travail de la Municipalité sur des missions confiées. Ils ont délégation de signature pour leur charge respective.

Monique BERGÈS, chargée du suivi administratif des courriers de requêtes auprès de la Mairie.

Pascal BOISARD, chargé de l'aménagement numérique de la commune et des outils informatiques de la Mairie.

Bernard GABAS, chargé de l'organisation de la communication municipale et référent de la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

- Dans la dynamique d'équipe, tous les conseillers participent, selon leurs centres d'intérêt et leurs disponibilités, aux différentes commissions.

La Mairie communique... toujours et à tous ...

Depuis maintenant six ans, notre Municipalité a mis en place les modalités d'une information régulière, diffusée à tous les foyers du village ainsi qu'à toute personne désireuse de connaître l'actualité de la vie communale et les nombreux événements qui, tout au long de l'année, jalonnent et émaillent le calendrier de la vie au village.

- **Le Feuillet** mensuel est distribué dans chaque boîte à lettres, ou bien envoyé par mail (aux demandeurs de cette diffusion plus écologique) ; aujourd'hui, le n° 74 continue son rôle, toujours ouvert aux relais de la dynamique associative locale.

- **Le Journal Municipal**, au rythme de trois numéros en moyenne par an, permet, en janvier, la lecture des vœux du Maire, illustrant ainsi le déroulement du programme municipal ; il relate régulièrement l'état des finances communales et les programmations d'investissements en travaux ou équipements, des numéros spéciaux pouvant être édités selon les besoins ; le cours du mandat guidera les nouvelles options de thèmes.

- **Le compte Facebook**, initialement créé pour faire écho aux activités et manifestations en lien avec la culture et le patrimoine, s'est ouvert à d'autres registres communaux, pour une information plus immédiate. Aujourd'hui ce compte est en lien avec ceux de nombre d'opérateurs locaux, offrant ainsi une démultiplication de notoriété à Aurignac.

Pour conforter la qualité d'information, le Conseil municipal a opté pour la mise en place de nouveaux outils :

- **Le site Internet www.aurignac.fr**, dont l'ouverture se profile d'ici quelques semaines, offrira à la fois de l'information structurelle permanente et des informations actualisées, s'adressant ainsi aux habitants de la commune et à tout visiteur potentiel.

- **L'application « Panneau Pocket »**, téléchargeable gratuitement permet sans délai de recevoir, sur un téléphone mobile ou une tablette, toute information urgente ou bien un rappel de notification en lien avec la vie communale. Le principe de ce dispositif a été retenu lors du Conseil municipal de septembre et l'application est désormais opérationnelle.



Inf'Aurignac

N°19

L'édito du Maire

Je veux ici, dans ce premier Journal Municipal du mandat 2020/2026 rendre un vibrant hommage à toutes celles et tous ceux qui ont contribué au souffle de vie de notre village, soit dans l'exercice de leurs fonctions soit par un engagement bénévole spontané.

En tant que Maire, je pense en premier lieu aux agents municipaux, aux agents intercommunaux, aux enseignants et à l'ensemble du personnel des écoles et des ALAE, qui ont œuvré pour que le service public local soit présent pour vous assister dans cette période particulière. Ouvrir les écoles dans le respect des règles sanitaires a été un enjeu fort de ce début de mandat et nous l'avons réalisé. Bien sûr, j'y associe aussi le personnel médical, paramédical et médico-social très présents sur notre territoire et en première ligne dans cette crise sanitaire. Les commerçants, les producteurs locaux se sont organisés dans un contexte très incertain pour effectuer leur mission dès que cela a été possible.

Et puis, toutes les initiatives bénévoles (masques, veille des personnes isolées, livraisons de biens indispensables, lien social, etc) ont prouvé qu'à l'échelle de notre vie locale, l'entraide et la solidarité ne sont pas de vains mots et démontrent qu'il fait bon vivre à Aurignac et sur les Terres d'Aurignac.

Pour la gestion municipale, la cohésion d'action des nouveaux et anciens élus a permis de répondre aux inquiétudes et sollicitations quotidiennes d'Aurignacais soudainement démunis. Ce fut une période très formatrice sur ce qu'est l'action municipale. Nous sommes fiers d'être à votre service pour 6 ans de plus.

J.M. Losego

Sommaire

- Édito du Maire
- Budget de la commune
- Les Adjoints et des Conseillers délégués

Directeur de la publication : Jean-Michel Losego



Certes, on a connu des jours meilleurs ... et la situation inédite de crise sanitaire impacte, depuis plusieurs mois, la vie quotidienne de chaque personne, quels que soient son âge et sa situation socio-économique. La vie communale, confrontée à la brutalité de l'événement, a subi les aléas des obligations de sécurité sanitaire dans un contexte juridique précaire ; l'élection municipale le 15 mars, n'a confirmé l'installation des nouveaux élus que le 25 mai ... deux mois ... Rien que deux mois mais cependant, quelle expérience !

Maire en fonction avant le confinement et de nouveau élu municipal dès le 15 mars, j'avais à prendre en considération la conjoncture dans tous ses registres, mais avec quels moyens ?

Bien sûr, il y avait le fameux principe de précaution « ne rien faire en attendant, car on ne sait jamais », mais alors ... « rester couché en attendant la mort ? » Non ! Il fallait vivre, vivre tout en restant vigilants quant aux risques réels et prudents dans les décisions et les choix pour la commune ...

C'est porté par cette dynamique volontariste que nous avons opté pour le maintien du marché de plein vent le samedi matin dans le total respect des gestes barrière : quelle satisfaction de voir, chaque semaine, les producteurs locaux masqués s'installer au Foirail, servant leurs clients masqués pour leurs courses de première nécessité : à la fois soutenir l'activité économique locale et conserver un service de proximité ; on a même vu de nouveaux ambulants. Et la fréquentation, pointée en augmentation, a amené de nouveaux clients qui découvraient ainsi Aurignac, ravis de notre vitalité rurale.

Les commerçants, l'amicale des sapeurs-pompiers et nombre de bénévoles individuels se sont mobilisés dans ces temps incertains. L'entraide aura été le maître mot de la vie villageoise et nous pouvons en être fiers.

Les praticiens de la Maison de Santé, médicaux, paramédicaux et administratifs ont immédiatement organisé leurs prestations pour la meilleure réactivité de soins aux malades et la meilleure information préventive des usagers ; nous sommes restés en lien permanent et avons répondu aux demandes de mise en place d'un lieu dédié à l'accueil des malades. Nous avons relayé aux habitants les informations fournies par les équipes médicales. Des chapiteaux ont été montés à l'entrée de la Maison de Santé et la commune a financé l'assurance d'un véhicule dédié aux visites « Covid » pour les infirmières.

Déjà cinq mois que le Conseil municipal est à l'œuvre, toujours avec l'objectif d'essor économique du territoire des Terres d'Aurignac. Nous restons convaincus de l'impérieuse nécessité d'envisager la complémentarité des atouts et des compétences locales pour un projet au bénéfice de la qualité de vie de tous les habitants du même bassin de vie.

Mener une politique sociale intergénérationnelle raisonnée, voilà notre résolution.

Faire d'Aurignac une cité inclusive, développer des équipements structurants, promouvoir le patrimoine et la culture, donner la parole aux citoyens de demain, voilà nos ambitions.

Continuer de maîtriser les dépenses budgétaires en privilégiant les investissements et en observant une évolution justifiée de la fiscalité communale, voilà notre conduite.

Vous informer régulièrement de la vie de votre commune, voilà notre engagement d'élus responsables.

C'est la crise, certes, mais nous n'avons pas masqués !

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Dépenses 2019		Recettes 2019		Solde 2019	Résultats fin 2018	Résultats fin 2019
Charges à caractère général	305 439	Produits d'exploitation	81 540	117 654	354 079	471 733
Charges de personnel	485 133	Impôts et taxes	446 113			
Charges de gestion courante	112 918	Dotations et Subventions	405 738			
Charges financières	3 856	Atténuation de charges	4 245			
Charges exceptionnelles	166	Prod de gestion courante	73 940			
Atténuation de produits	1 416	Produits exceptionnels	16 661			
Opérations d'ordre	13 524	Opérations d'ordre	11 865			
TOTAL Fonctionnement	922 451	TOTAL Fonctionnement	1 040 105			
Remboursement dette	47 306	Autofinancement*				
Etudes et logiciels	12 300	Remboursement TVA réserve	135 572			
Achats	82 489	Subventions	94 406			
Travaux	469 702	Emprunt et dette	510 159			
Dépôt et cautionnement	432					
Opérations d'ordre	49 245	Opérations d'ordre	50 904			
Reste à réaliser (RàR)	0.00	Restes à réaliser (RàR)	6 360			
TOTAL Investissement	661 474	TOTAL Investissement	791 041	129 567	-127 382	2 185

BUDGET PRIMITIF 2020

Dépenses 2020		Recettes 2020	
Charges à caractère général	420 600	Produits des services du domaine	64 700
Charges de personnel	513 450	Impôts et taxes	433 295
Charges de gestion courante	107 770	Dotations et Subventions	383 330
Atténuations de produits	2 568	Atténuation de charges	5 000
Charges financières	10 000	Produits de gestion courante	116 510
Provision pour charges exceptionnelles	800	Produits financiers	2
Dépenses imprévues	69 073	Produits exceptionnels	9 302
Opération d'ordre de section à section	0	Opération d'ordre de section à section	59 735
Virement à la section d'investissement	319 345	Résultat reporté	371 732
TOTAL Fonctionnement	1 443 606	TOTAL Fonctionnement	1 443 606
Remboursement dette	458 007	Excédent investissement reporté 2019	2 185
Etudes et logiciels	58 020	Virement section de fonctionnement	319 345
Achats	432 116	Remboursement TVA, réserves	201 360
Travaux	351 626	Subventions	480 786
Provision pour dépenses imprévues	0	Emprunts	355 828
Opérations d'ordre	70 437	Cessions de biens communaux	0
Besoin de financement reporté de 2018 (Résultat fin 2018 + solde RàR)	0	Opérations d'ordre	10 702
TOTAL Investissement	1 370 206	TOTAL Investissement	1 370 206

Des projets et les moyens pour les réaliser. Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 27 juillet 2020, approuvant le Budget Primitif 2020 sera prochainement consultable sur le site internet de la Mairie.

Notre gestion budgétaire 2020 observe toujours le principe de maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement (de vie quotidienne), afin de disposer de meilleures ressources pour engager des réalisations d'investissement (constructions, gros travaux, nouveaux équipements) : porter Aurignac en avant, c'est bâtir et conforter les conditions matérielles favorables à l'activité économique des Terres d'Aurignac.

Comptablement, on note que le résultat cumulé de fonctionnement en fin d'exercice 2019 est notablement positif (+ 471 732 €) ; cela permet de doter la section d'investissement 2020 (+ 319 345 €) avec une meilleure capacité d'autofinancement.

Lors du vote du budget 2020, le Conseil municipal a décidé le maintien du même taux de fiscalité communale qu'en 2019 et 2018, cette imposition étant exclusivement dédiée aux investissements.

La fiscalité communale, nous l'avons dit, n'obéit pas à un dogme, mais plutôt à des réalités avec lesquelles nous interagissons en anticipant les besoins, dans une **dynamique d'investissements maîtrisée**. Nous savons aujourd'hui qu'il faut nationalement aller vers une **transition énergétique** et que nous devons prendre la direction du **développement durable** pour garantir aux générations futures une qualité de vie au moins équivalente à la nôtre, tout en tenant compte des aspects budgétaires contraints.

Ici, dans le village d'Aurignac, nous nous voulons volontaristes sur ces thèmes, tant dans l'impulsion de réalisations qu'à l'appui des dynamiques locales qui se font jour.

Le cadre de l'action municipale est ainsi bien délimité et nos réalisations s'inscrivent dans ce cahier des charges depuis déjà quelques années...

Nos principes d'action n'ont pas varié : la rénovation de la Mairie, la modernisation de l'éclairage public, la gestion de nos espaces paysagers ou la transformation du logement de La Poste et de l'ancienne Trésorerie ont toujours répondu à des objectifs économiques, environnementaux et de meilleur service au public.

Les obstacles et les contraintes sont en réalité des opportunités qu'il faut savoir saisir et tourner à son avantage.



La réfection de la salle de danse en est, ainsi, un exemple significatif et traduit bien l'esprit de notre action

La salle présentait de nombreux défauts, régulièrement signalés par les associations utilisatrices en termes de chauffage, d'isolation, d'insonorisation, pour cause de vieillissement et d'utilisation intensive. L'arrivée de la Covid, fléau de l'année, nous a contraint à réfléchir aux limites de notre action.

Comment faire travailler les agents en sécurité ? Quels chantiers engager en priorité ?

Il est très vite apparu que la salle ne serait pas utilisée durant plusieurs mois : la fenêtre de tir était là. Nous pouvions, par des travaux en régie (réalisés par nos agents professionnels qualifiés) remettre cette salle en état. En parallèle, des consultations avaient été menées avec les associations utilisatrices pour optimiser les matériaux utilisés et rendre ainsi le meilleur service possible aux usagers. C'est ainsi que par l'intervention d'une entreprise extérieure nous avons fait poser un parquet adapté à la danse notamment. Les ouvertures préalablement changées, le plafond a été équipé de dalles chauffantes rayonnantes en basse



consommation, couplées à un thermostat et à des sondes intérieures, optimisant ainsi le confort avec une consommation énergétique maîtrisée. Laine de verre sous plafond et Placoplatre doublé à l'intérieur complètent l'isolation. L'électricité est neuve et l'éclairage LED est en basse consommation. Un détecteur de présence en haut des escaliers sécurise cette zone et évite les oublis ! « c'est pas Versailles ici ! ». En même temps que l'opération d'isolation phonique et énergétique, le toit a également été refait pour garantir que cette salle ne subirait plus d'avarie une fois rénovée, ceci en respectant les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Malgré la situation sanitaire et grâce à un protocole strict, la salle a rouvert à la rentrée de Septembre, entièrement rénovée, avec une baisse de consommation énergétique et une qualité d'utilisation optimisée pour nos associations communales : les WC ont été repris, chaque association dispose de placards coulissants de rangement et les barres pour la danse sont neuves.

Budgétairement, pour un montant total de 52 792 € de travaux et une dotation de subventions de 42 327 €, il reste seulement 10 465 € à la charge de la commune, soit 20% du total du coût de l'opération.

Merci à nos agents du service technique pour ce travail remarquable au service des associations et du public et à nos agents administratifs pour le montage des dossiers en accéléré, rendant possible l'opération.